

L'accès au logement, un levier pour l'accès à l'emploi

Colloque du 26 janvier 2011

« Il existe un lien fort entre la politique publique de l'emploi et celle du logement... La difficulté d'accès au logement constitue un handicap pour l'accès au marché de l'emploi. Mais, le logement peut tout autant être un obstacle à la mobilité professionnelle. » Tels ont été les premiers mots de Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat chargé du Logement, en ouverture du colloque organisé le 26 janvier 2011, à Paris.

Deux thématiques étaient au cœur de la réflexion : l'accès au logement et le développement de l'emploi. En effet, les choix du logement conditionnent souvent celui de l'emploi. Les salariés sont donc confrontés à un marché du travail qui demande mobilité et flexibilité, alors que dans le même temps le marché du logement reste rigide et exigeant. Les difficultés des jeunes, fortement représentés dans le parc locatif privé, illustrent fort bien ce phénomène.

L'acuité et la persistance de la crise économique et sociale que nous vivons rend indispensable la création de conditions pour que le logement ne soit pas un obstacle à la mobilité professionnelle. Il semble alors primordial de sécuriser les bailleurs, peu enclins à donner en location leur bien à des ménages ne présentant pas directement (par ses caractéristiques) ou indirectement (caution, ...) des garanties jugées suffisantes. Cette sécurisation se trouve au cœur de l'imbrication entre l'accès au logement locatif et l'accès à l'emploi et donc au cœur de l'action des Partenaires Sociaux d'Action Logement.

Pour faciliter l'accès au logement du plus grand nombre et favoriser leur maintien dans les lieux, Action Logement a conçu, avec le soutien de l'Etat, le dispositif de Garantie des Risques Locatifs, qui répond aux attentes des bailleurs (notamment en sécurisant leurs revenus locatifs), sans discrimination vis-à-vis du locataire.

200 000 ménages locataires ont pu entrer dans un logement locatif grâce à la GRL, dont 74% de salariés en majorité précaires, démontrant ainsi la pertinence de ce dispositif et sa légitimité tant politique, sociale, qu'économique.

Cependant pour répondre aux enjeux qui sont les siens, il est nécessaire que la GRL puisse être diffusée plus massivement, permettant ainsi d'en mutualiser ses coûts. Les partenaires sociaux et l'Etat sont convaincus que l'idée d'assurer contre les impayés locatifs est un dispositif essentiel pour loger les salariés en situation de précarité.

Sous l'égide du secrétaire d'Etat chargé du Logement, des négociations ont été engagées avec les représentants des assureurs, afin de donner une dimension universelle à la GRL. Les partenaires de la GRL, acteurs économiques essentiels, doivent montrer leur sens des responsabilités, en s'engageant aux côtés des partenaires sociaux et de l'Etat, afin de développer concrètement et durablement un produit de sécurisation adapté au contexte économique et social.

Il est évident aujourd'hui, comme l'ont rappelé le Secrétaire d'Etat au logement et les parlementaires intervenants, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Yves Le BOUILLONNEC, Marc-Philippe DAUBRESSE, Karima DELLI, Philippe FOLLIOU, Odette TERRADE et Jean-Marie VANLERENBERGHE : « si la négociation n'aboutit pas, il faudra en passer par la loi. C'est une évidence ! ».

En conclusion du colloque, Jean-Luc BERHO, Président de l'APAGL, réitère son souhait que les discussions engagées aboutissent dans les meilleurs délais : « il est préférable de faire le pari de l'intelligence, plutôt que celui de la contrainte ! ».

APAGL
Association Pour l'Accès Aux Garanties Locatives

31 rue Falguière – 75015 Paris
Tel: 01 42 18 46 41/ Fax: 01 43 20 09 44

Contact presse :
Alain REYMBAUT - areymbaut@apagl.fr - 01.42.18.50.15